

LA DATE-BUTOIR pour l'ENVOI des DOSSIERS

(le cachet de la poste faisant foi)

ATTENTION !

Pour être instruit, votre dossier doit nous parvenir **COMPLET** avant la date butoir. Aussi, n'attendez pas le dernier moment pour l'envoyer. Tous les dossiers doivent être envoyés complets au siège, à **MARSEILLE**. Inutile de vous déplacer, un récépissé vous sera envoyé sitôt votre dossier contrôlé.

Si vous voulez partir en Congé Bilan de Compétences, en Congé VAE, en Prestation d'Accompagnement à la Création ou à la Reprise d'Entreprise, vous devez nous adresser votre dossier au plus tard, 20 jours avant le démarrage de votre prestation.

La Formation Commence en	Salariés en CDI		Salariés CDD/ex CDD et Formation Hors temps de travail	
	Date Limite de dépôt du dossier	Date de la Commission	Date Limite de dépôt du dossier	Date de la Commission
Janvier	15-septembre	Octobre	15-novembre	Décembre
Février	15-octobre	Novembre	15-décembre	Janvier
Mars	15-novembre	Décembre	15-janvier	Février
Avril	15-décembre	Janvier	15-février	Mars
Mai	15-janvier	Février	15-mars	Avril
Juin	15-février	Mars	15-avril	Mai
Juillet	15-mars	Avril	15-mai	Juin
Août	15-avril	Mai	15-juin	Juillet
Septembre	15-mai	Juin	15-juillet	Juillet
Octobre	15-juin	Juillet	15-août	Septembre
Novembre	15-juillet	Septembre	15-septembre	Octobre
Décembre	15-août	Septembre	15-octobre	Novembre

Les dossiers envoyés après la date-butoir ne seront pas examinés et seront retournés aux demandeurs par le FONGECIF PACA. Le demandeur pourra présenter un autre dossier en respectant la date butoir. Les décisions sont communiquées uniquement par écrit (dans les 48 h qui suivent la réunion de la commission).